

notre village

BULLETIN MUNICIPAL N° 77
JANVIER 2023



Meilleurs vœux 2023



Horaires Mairie et Agence Postale Communale :

du lundi au vendredi de 9 à 12 heures, le vendredi⁽¹⁾ de 15 heures 30 à 17 heures 30

Tél. : 05.61.97.44.83 - Email : cassagne.mairie@orange.fr - Site internet : www.cassagne-31.fr

Page Facebook : Cassagne notre village

⁽¹⁾ Agence Postale Communale : le vendredi après-midi, seuls les objets avisés (colis ou courriers recommandés en instance) pourront être récupérés. Aucune autre opération ne sera effectuée : ni vente, ni affranchissement, ni opération financière.



Bonjour à vous,

J'ai présenté lors de la cérémonie des vœux la feuille de route de notre municipalité en énonçant les chantiers les plus importants.

Même si l'objectif de ces chantiers est d'améliorer notre quotidien à plus ou moins long terme, ils n'occultent pas les préoccupations quotidiennes et nous allons poursuivre notre action.

L'équipe municipale et l'équipe des salariés vont continuer à répondre à vos diverses sollicitations pour que le quotidien de notre vie villageoise se déroule de manière apaisée.

Nos actions évolueront avec les changements de fonctionnement des intercommunalités auxquelles nous adhérons mais aussi des nouvelles règles imposées par le législateur ou les réalités de gestion.

Nous avons à cœur d'optimiser les services que l'on vous rend.

Et si avant c'était mieux, je vous rappelle que les situations évoluent, et si ailleurs c'était mieux je vous invite à dépasser l'effet d'annonce et à vous renseigner plus précisément sur le sujet et ses implications car nous pourrions éventuellement être preneurs.

Notre objectif est de limiter l'évolution des dépenses donc de limiter les prélèvements qui peuvent vous impacter.

Les termes de citoyenneté, respect, entraide, collaboration sont régulièrement invoqués. Je me contenterai de faire appel à votre bon sens et à votre discernement pour bien vivre ensemble et que CASSAGNE soit notre village à tous.

Je vous souhaite un excellent retour vers le printemps.

Philippe SOUQUET.

SOMMAIRE

Page 2	Editorial	Page 17	Enfance, jeunesse - APEAI
Page 3 & 4	Conseil Municipal	Page 18	Qui sont ces enfants de Cassagne morts pour la France ?
Page 5	Etat civil 2022		
Pages 6 à 11	Actualités	Pages 19 à 23	L'écho des associations
Pages 12 à 14	Travaux / Projets et Informations	Page 24	Nos Entreprises
Pages 15 à 17	L'École	<i>Bonne lecture !</i>	

Photos de couverture :

En haut à gauche : les brebis des Bessous sous le chêne, à Saouis (Photo de Lilian CAZABET).

En bas à gauche : décoration de Noël confectionnée par l'APEAI et lever de soleil à Sarradas, le 2 janvier 2023.

A droite : le clocher et le Cagire enneigé (Photo de Lilian CAZABET).

Séance du 21 novembre 2022

Le Conseil Municipal a :

- Approuvé le Compte-Rendu du Conseil Municipal du 22 août 2022.
- Approuvé une décision modificative budgétaire (DM N°2) en votant des crédits supplémentaires et/ou en procédant aux réajustements des comptes. (Délibération complète avec détail des montants et comptes, consultable en Mairie).
Cette délibération permet un réajustement des comptes et des réaffectations, demandés par la Trésorerie.
- Approuvé une décision modificative budgétaire (DM N°3) en votant des crédits supplémentaires et/ou en procédant aux réajustements des comptes. (Délibération complète avec détail des montants et comptes, consultable en Mairie).
Cette délibération permet de débloquer la somme nécessaire afin de restituer la caution lors de l'état des lieux de sortie à une locataire qui quitte un logement communal.
- Approuvé l'adhésion de la commune au contrat groupe d'assurance statutaire du Centre De Gestion de la Haute-Garonne (CDG31). C'est une assurance portant sur les risques statutaires relatifs aux personnels territoriaux proposant la couverture des risques concernant les agents affiliés à l'IRCANTEC et des risques afférents aux agents affiliés à la CNRACL, à compter du 1er janvier 2023 et pour une durée de 4 ans.
Le choix s'est porté sur l'offre proposée par le Centre de Gestion 31 puisque les garanties souscrites sont plus intéressantes que la couverture précédente et à un tarif inférieur puisque ce contrat groupe est souscrit via le CDG31.
- Approuvé la participation à la mise en concurrence organisée par le CDG31 pour l'obtention d'une convention de participation à la protection sociale complémentaire portant sur la santé et la prévoyance, pour une souscription en date du 01/01/2024.
Le CDG31 s'engage, une fois la mise en concurrence réalisée, à présenter les résultats qui permettront à l'assemblée de décider librement d'adhérer à la ou les convention(s) de participation correspondante(s), pour le bénéfice des agents de la structure, étant entendu que l'adhésion est conditionnée à une participation de la structure à la couverture des risques à couvrir (santé, prévoyance).

- Désigné (suite à la démission de M. Joël GRAMONT) les membres de la Commission d'Appels d'Offres : Le président M. Philippe SOUQUET, les membres titulaires : M. Nicolas CAZABET, Mme Delphine DUCROS et M. Pascal GUAY. Les membres suppléants : Mesdames Mathilde HERNANDEZ, Céline LECLERC et Dominique ROUQUETTE ALCARAZ.
- Procédé à la nomination (suite à la démission de M. Joël GRAMONT) des représentants au sein du Syndicat Intercommunal des Eaux et Assainissement des Vallées de l'Arbas et du Bas-Salat : les délégués titulaires sont : M. Nicolas CAZABET et Mme Dominique ROUQUETTE ALCARAZ. Les délégués suppléants : M. Jean Jacques CLOS-ARCEDUC et M. Xavier FEUILLERAT.
- Approuvé (suite à la démission de M. Joël GRAMONT) la désignation de M. Xavier FEUILLERAT, en qualité de délégué de la commune de Cassagne au sein de la Commission « Services Techniques » de la Communauté des Communes Cagire Garonne Salat, aux côtés de M. Pascal GUAY.
- Approuvé la modification des statuts du SICASMIR suite au retrait de la commune de MARTISERRE et l'adhésion des communes de BARBAZAN, CIREs, COUEILLES, MAYREGNE, ST-FERREOL-EN-COMMINGES, SIGNAC et MONTREJEAU (à la compétence optionnelle « aide et accompagnement à domicile »).
- Accepté le principe de l'acquisition de l'emprise du Chemin de ronde du Castéras, nouvellement cadastrée sous les références C 1205, C 1207 et C 1208 sur le terrain de Monsieur Michaël ORTHLIEB. La parcelle C 1210 est cédée à Monsieur Mickaël ORTHLIEB. Et autorisé M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette cession.



Séance du 11 janvier 2023

Le Conseil Municipal a :

- Approuvé le Compte-Rendu du Conseil Municipal du 21 novembre 2022.
- Approuvé une décision modificative budgétaire (DM N°1) en votant des crédits supplémentaires et/ou en procédant aux réajustements des comptes. (Délibération complète avec détail des montants et comptes, consultable en Mairie).

Cette délibération permet un réajustement des comptes et des réaffectations, demandés par la Trésorerie.

Celle-ci fait suite à la DM N°2 prise le 21/11/2022 en raison d'une erreur de calcul qui s'était glissée dans le corps de la délibération. Il convient donc d'abroger la DM N°2 et du 21/11/2022 et de la remplacer en votant les crédits de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT :	DÉPENSES	RECETTES
011 - Charges à caractère général	- 290.00	
61521 - Entretien et réparation	- 290.00	
014 - Atténuations de produits	450.00	
7391172 - Dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants	450.00	
65 - Autres charges de la gestion courante	5800.00	
6541 - Créances admises en non valeur	5800.00	
67 - Charges exceptionnelles	- 4000.00	
673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)	- 4000.00	
68 - Dotations aux amortissements et provisions	240.00	
6817 - Dotations pour dépréciation des actifs circulants	240.00	
70 - Produits des services et du domaine		1200.00
70311 - Concession dans les cimetières		400.00
7067 - Prestations services - redevances et droits services périscolaires		800.00
77 - Produits exceptionnels		1000.00
7788 - Autres produits exceptionnels		1000.00
TOTAL :	2200.00	2200.00

- Approuvé la décision que le Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne (SDEHG) (suite à une étude effectuée par ce même syndicat) fournisse, pose et programme des interrupteurs et horloges astronomiques pour une coupure de l'éclairage public entre 23H et 6H. Le CM approuve le montant estimé qui devrait rester à la charge de la commune pour un montant de 3187€.

Le principe de l'extinction de l'éclairage public et l'amplitude horaire préconisée émane d'un rapport du SDEHG qui conseille cela en vue de la réalisation d'économie des dépenses en électricité.



Bibliothèque citoyenne

Une bibliothèque vient d'être installée dans le hall de la Mairie.

Des livres d'occasion y seront prochainement mis à disposition des administrés.

Le règlement de fonctionnement est en cours de rédaction.

Les dépôts et retraits seront possibles aux horaires d'ouverture du secrétariat/APC (9h-12h du lundi au vendredi).

Mariages :

- Céline CLIMENT et Cynthia VERDU, le 6 août 2022.
- Emmanuelle CAUJOLLE et Alix THEROND, le 6 août 2022.
- Marjorie PIOVAN et Damien GUTHMANN, le 20 août 2022.
- Nadège RAVOISIER et Jean-Charles COUVRAND, le 3 septembre 2022.

Naissances :

- Eloïm POLIART, le 22 février 2022.
- Rosie BONNET, le 22 mars 2022.
- Aloïs LAFORGUE, le 1er mai 2022.
- Juliette VIALARET du VAL DE LA CROIX, le 29 septembre 2022.

Décès :

- Marie CAZABON veuve FONADE, le 1er février 2022.
- Yvette ANÉ veuve FEUILLERAT, le 21 février 2022.
- Clémence BELLAN veuve SAJOUX, le 29 juin 2022.
- Françoise PATRIGEON, le 14 juillet 2022 (*hors commune, Résidence familiale aux Castets*).
- Marin CAZENEUVE, le 12 août 2022.
- Josette MAGNA veuve MAURELOUX, le 21 août 2022.
- Pierre LENNE, le 18 septembre 2022.
- Ildebrando MIONE, le 30 septembre 2022.
- Alain CALCEL, le 19 octobre 2022.
- Odette MANENT veuve GAETAN, le 4 novembre 2022.

Les nouveaux habitants 2022

- Sarah ALVES - 7 Rue de la Mairie (maison DEL CERRO)
- Mélanie ARTIGAS et Vincent DINNAT - 1 Chemin du Château d'Eau (maison BAROUSSE)
- Chloé HERNANDEZ et Victor LOPEZ - 16 Chemin des Castets (maison THABARET)
- Yumi et Antony SMITH - 27 Route de Sarradas (maison MOREAU)
- Brigitte LOPEZ - 13 Route de Salies (maison David GUAY)
- Léa SOUQUET et Medhi RUSSMANN - 5 Rue de Capsuran (location)
- Pierre BORTOLOTI - 7 Rue de Capsuran (location)
- Florence SOLÉ et Nicolas VIALARET du VAL DE LA CROIX - 29 Chemin des Castets (location)

Nous vous souhaitons à toutes et tous la **Bienvenue** dans notre village !

- Le repas des Aînés

Le traditionnel repas des Aînés s'est déroulé le **dimanche 4 décembre 2022** en la salle des fêtes du village.

Cinquante-cinq heureux convives ont répondu présents et apprécié le repas préparé par la Maison FENOUL.

L'ambiance, assurée par Les Cigales, fut tout autant appréciée. Nos Aînés ont pu entonner des chants plus anciens, connus de tous mais aussi les chansons du moment, pour notre plus grand plaisir !

Les participants nous ont fait un retour positif de ce moment festif, même par message : « merci pour la belle après-midi que nous avons passée ce dimanche 4 décembre. Bon repas et bonne animation. Les Cassagnards se sont retrouvés dans une excellente ambiance. »



- La distribution de boîtes de chocolats aux Aînés

A partir du **mercredi 7 décembre 2022** a pu commencer la distribution d'une boîte de chocolats aux Aînés du village concernés, c'est-à-dire aux personnes de 65 ans et plus, n'ayant pas participé au repas, dans la limite d'une boîte par foyer.

Voici ci-dessous quelques petits mots de vos élus :

« C'est toujours avec satisfaction que l'offre de la boîte de chocolats est ressentie.

Merci,

Merci pour ces échanges chaleureux et sincères.

Merci pour votre générosité et instants partagés.

Je renouvelle pour tous une année la meilleure qui soit et souhaite une bonne convalescence à Mme MORTE. »

« **Comme cette boîte de chocolat,**

Le bonheur est au pré,

Le bonheur est auprès...

des personnes comme vous qui nous sont chères, des piliers du village, des mémoires pour certaines,

Sachez chers aînés que c'est un plaisir dans notre vie d'êlu de venir vous remettre ce présent,

De partager un peu de temps à vos côtés, parfois de parler du passé ou même de faire connaissance,

Un plaisir dont, personnellement, je ne souhaiterais me passer. »



"On n'est jamais heureux que dans le bonheur qu'on donne.
Donner, c'est recevoir."
> Abbé Pierre

- La cérémonie des vœux

La traditionnelle cérémonie des vœux a (enfin !) pu se tenir ce **vendredi 13 janvier 2023**, pour le plus grand plaisir des Cassagnardes, Cassagnards et invités, heureux de se retrouver et de partager ce moment de convivialité.

Nous allons partager avec vous en page suivante le discours de Monsieur le Maire et quelques photos et commentaires des moments forts de cette cérémonie.



- La cérémonie des vœux (suite)

« Mesdames, Messieurs et chers amis,

Sont excusés à cette cérémonie, Mme Carole DELGA, Président de la Région Occitanie, M. Sébastien VINCINI, Président du Conseil départemental, Mme Roselyne ARTIGUE, Conseillère Départementale, M. François ARCANGELI, Président de la Communauté de Communes Cagire Garonne Salat.

Je vous remercie de votre présence à notre **cérémonie des vœux 2023**.

De suite une question me vient à l'esprit, avez-vous joué au loto ?

Avec les membres du Conseil Municipal ici présents, nous vous souhaitons une bonne année 2023 tant sur le plan personnel, professionnel que de la santé.

La cérémonie des vœux c'est la possibilité de remercier, de faire un point sur l'année écoulée, mais c'est surtout un moment de convivialité, d'échange et de projection vers des temps souhaités plus cléments.

Les remerciements vont : à l'équipe municipale avec qui nous travaillons à la gestion du village, adjoints et conseillers ici présents ce soir, à l'équipe des employés communaux, Fanny, Marie-Pierre, Stéphanie, Jonathan, Francis et Christian.

La vie d'un village ne se déroule pas qu'entre les murs de la Mairie ; je remercie aussi chaleureusement : les bénévoles qui s'investissent dans le quotidien pour l'église, qui s'occupent de leur voisin, les bénévoles des associations qui animent nos vies villageoises, le comité des fêtes avec Quentin son président, le MCS rugby, les présidents, et notamment l'équipe réserve championne de France qui a porté haut le nom de notre village et m'a chargé de remettre à **Joëlle et Hermine** ce tableau (Cf. photo ci-contre), les cyclotouristes, la pétanque, la montagne, ces dames de la gym, les bénévoles qui s'occupent d'aménager leur quartier, sans oublier la chasse et la pêche.



Je n'oublie pas les institutrices et l'APEAI qui au quotidien, je précise 35 semaines pour certaines et 52 semaines pour les autres, accompagnent et encadrent nos enfants.

Ce qui me permet de basculer sur l'état civil [non cité ici dans le bulletin puisqu'évoqué en page 5 « Etat civil 2022 »].

2022 a été une année calme en termes de réalisation de projets.

Des dossiers évoqués lors des vœux 2022 ne sont pas réalisés (C'est le cas pour la Boulangerie CANAL). Je vous informe qu'ils ne sont pas enterrés, ne sont pas oubliés. Ils sont soit en cours d'étude, soit bloqués car des décisions permettant la réalisation incombent à des tiers.

Il a été réalisé la réfection de la route de la Rouaoude, la rénovation de l'éclairage du stade d'entraînement de Bouque de Lens.

Nous avons donné l'accord à la compagnie Pronomades pour jouer une pièce de théâtre qui n'a pas été un succès auprès des Cassagnardes et Cassagnards.

2022, c'est aussi la préparation sur le village de la mise en place des points de regroupements pour le nouveau dispositif de ramassage des ordures ménagères.

Le nouveau dispositif qui débutera le 6 février 2023. La mise en place a déjà créé beaucoup de remous et dès le démarrage j'espère que cela ne deviendra pas un tsunami. Je vous rappelle que l'opérateur est la communauté de communes, donc ce n'est pas la peine de vilipender Fanny ou Jonathan, ils ne peuvent rien faire. Faites remonter à la Mairie, on transmettra aux personnes concernées. Pour rappel, vous allez recevoir une information sur les nouvelles modalités de tri.

Ont été réalisés :

La régularisation de la zone du Santet et la finalisation du dossier sur la vente des parcelles.

L'élagage des platanes au pré commun et au Santet.

La vente de la grange de Sarradas à Guillaume PERRARD.

L'envoi de SMS au travers d'une nouvelle application qui permet de vous informer lors d'urgence (canicule). Je réitère la demande de nous transmettre un numéro de portable afin de pouvoir en bénéficier si vous le souhaitez.

Votre mobilisation pour donner des vêtements lors du début de la guerre en Ukraine.

2023, nous continuons le dossier de la Boulangerie CANAL.

Nous aussi nous nous mettons à la chasse au « gaspi ». Des horloges vont être installées pour éteindre l'éclairage public de 23 heures à 6 heures.

Nous avons demandé une étude pour améliorer le système de chauffage de la salle des fêtes et nous allons passer à la phase de mise en œuvre.

Les appartements de l'école qui du fait de leurs bilans énergétiques ne peuvent pas être reloués, donc de la rénovation énergétique pour un et de la rénovation tout court pour l'autre, sont à prévoir.

2023, c'est le lancement du dossier des trottoirs de la rue de la Bascule pour un aboutissement dans 2 ans approximativement.

Comme tous les 3 ans, l'entente du RPI doit décider du rythme scolaire hebdomadaire entre 4 jours ou 4.5 jours. Le choix de la commune était de 4 jours mais lors du vote ce sont les 4.5 jours qui ont été retenus par 9 voix contre 3. Mais je ne pense pas que cela soit le point d'achoppement des difficultés pour l'Éducation Nationale qui l'empêche d'amener nos enfants à la maîtrise des fondamentaux.

Et pour l'école, une étude est en cours avec le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Haute-Garonne) pour l'aménagement du préau et une végétalisation de la cour de l'école. Nous devons quoiqu'il en soit rénover et mettre aux normes les jeux, dixit la commission de sécurité.

Et c'est à ce moment que celui qui suit, se dit, il parle de végétaliser la cour de l'école et il nous a fait passer un questionnaire sur l'aménagement du cimetière pour lutter contre l'enherbement !

Vous avez été 29 à nous retourner le questionnaire sur l'aménagement du cimetière. C'est l'enrobé à chaud qui tient la corde avec un élément qui fait l'unanimité et c'est rassurant : le plus économique. Cela devient antinomique.

Nous sommes toujours en réflexion sur ce thème. Et je dirais pourquoi ne pas rester comme cela avec plus d'huile de coude.

Maintenant, je passe aux marronniers :

L'embellissement du village, c'est trouver les bonnes plantes compte-tenu des nouvelles contraintes climatiques mais aussi les contraintes logistiques.

Et toujours, la carte activité pour nos enfants jusqu'à 16 ans qui pratiquent une activité sportive ou culturelle.

Je ne parle pas des sujets qui fâchent comme l'imposition, je peux seulement vous dire que la Mairie n'augmente pas ses taux, l'ajustement des bases par l'état suffit à nos finances.

Je continue mes remerciements à l'État, Conseil Régional, Conseil Départemental et à la Communauté de Communes qui nous permettent de construire nos projets en nous aidant financièrement.

Je terminerai sur une citation de VOLTAIRE : « **On parle toujours mal quand on n'a rien à dire** ». Donc je me tais !

Avant de vous inviter, autour du verre de l'amitié et de la galette de la concorde (je sais galette et concorde semble une association douteuse), à échanger... je vais appeler à mes côtés, **Joëlle GAILLARD et Emmanuelle RAUFAST**, pour les remercier et les honorer des 7971 jours soit 21 ans et 9 mois qu'elles ont passés au service de la commune et elles n'ont pas fini. Elles sont au conseil municipal depuis le 18 mars 2001. **Je vais leur remettre la médaille d'argent des conseillers municipaux pour 21 ans de services à la commune.** (Cf. photos ci-contre et en page suivante).





Je vous réitère en mon nom et au nom du conseil municipal tous nos vœux de santé et de réussite. Merci. »



Ci-contre,
L'arbre du vivre ensemble offert par les enfants de l'Ecole, exposé lors de la cérémonie des vœux.
Cf. page « Ecole » pour complément d'article sur sa fabrication.



Félicitations à notre petite reine !



- Ouverture d'une Maison Départementale de Proximité du Conseil Départemental de la Haute-Garonne à SALIES DU SALAT

Une Maison départementale de proximité a ouvert ses portes le 19 décembre 2022 à SALIES DU SALAT, Place de l'Hôtel de Ville.

Dans un contexte de fermetures successives de services de proximité, le Département souhaite placer au cœur de son action, les solidarités humaines et territoriales, en proposant une nouvelle offre de services au plus près des bassins de vie.

La Maison départementale de proximité offre :

- Un relais des services départementaux tels que la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), Haute-Garonne Subventions, la restauration scolaire...
- Une aide aux démarches administratives de la vie quotidienne,
- Une aide personnalisée pour découvrir et se familiariser avec les outils numériques,
- La mise à disposition d'un poste informatique en libre-service, d'un accès à internet, ainsi que d'une imprimante.

MAISON DÉPARTEMENTALE DE PROXIMITÉ

Maison départementale de proximité de Salies-du-Salat

HORAIRES

Du lundi au mercredi

De 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30

SANS RENDEZ-VOUS

📍 Hôtel de Ville,
Place de l'Hôtel de ville,
31260 Salies-du-Salat

☎ 05 62 00 24 93

✉ proximite.saliesdusalat@cd31.fr

- Mise en place par la Communauté de Communes 3CGS d'un nouveau mode de collecte des ordures ménagères et de nouvelles consignes de tri

A compter du 1^{er} janvier 2023, les consignes de tri au niveau des containers de tri sélectif, changent. Aussi, vous allez être destinataires d'un courrier explicatif de la Communauté de Communes, mais en résumé, voici ce qui change :

NOUVEAUTÉS AUX POINTS TRI

Colonne emballages

→ Tous les emballages en plastique y compris pots, barquettes (plastique & polystyrène) boîtes, sachets et films plastiques AVEC les bouteilles & flacons en plastique.

→ Toutes les briques alimentaires

→ Tous les emballages métal

Colonne papiers

→ Emballages en cartons et cartonnettes avec les papiers



A partir du 6 février 2023, c'est au tour du mode de collecte des ordures ménagères de changer !

En effet, celui-ci sera effectué de façon collective dans des containers mis à votre disposition par la Communauté de Communes (1 container pour 7 foyers, situé à une distance maximum de 500 m de votre habitation). A noter que le choix des emplacements, tient compte de la nécessité d'une emprise au sol suffisante pour y placer un container mais également du besoin de garantir la sécurité des agents chargés de la collecte des ordures ménagères.

Également, tout ceci vous sera expliqué dans une lettre d'information de la Communauté de Communes 3CGS.

Photo ci-contre, un emplacement en cours de travaux, qui sera opérationnel le 6 février !



Comme évoqué lors des vœux et repris plus haut dans le discours de Monsieur le Maire, voici les travaux récemment achevés sur la commune :

- Au niveau du pool routier, la réfection (goudronnage) à la Rouaoude, sur la VC N°7 de la Rouaoude au Cap de Marrot.
- L'éclairage du stade d'entraînement à Bouque de Lens : celui-ci a été rénové et renforcé avec l'aide du SDEHG à hauteur d'une subvention de 60%. Le reste à charge a été financé par les communes de CASSAGNE et MAZERES SUR SALAT à parts égales.

Également évoqués, voici les projets en cours de lancement, menés par la municipalité :

- Coupure de l'éclairage public la nuit de 23H à 6H par la pose d'horloges astronomiques (*Cf. délibération prise en séance du Conseil Municipal du 11 janvier 2023*). Mise en place courant 2023.
- Urbanisation Rue de la Bascule.

Informations à la population : sécheresse et PPR

- Demande d'arrêté de reconnaissance de catastrophe naturelle (sécheresse), année 2022

Une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle (sécheresse) a été effectuée par la Mairie de manière dématérialisée via le site icatnat, en ce tout début d'année 2023.

Afin de tenir compte de la cinétique lente du phénomène, l'analyse des dossiers sécheresse s'effectue à N+1 pour les quatre saisons de l'année N. La précédente demande du 07/11/22 avait donc été refusée.

Une fois la demande faite, la préfecture fait des demandes de rapports techniques notamment auprès de Météo France. C'est une commission interministérielle qui statue sur l'accord ou non de la reconnaissance de catastrophe naturelle pour chaque commune. Les décisions paraissent au Journal Officiel et nous en serons informés par la préfecture.

A compter de la publication de l'arrêté, « L'assuré doit déclarer à l'assureur ou à son représentant local tout sinistre susceptible de faire jouer la garantie dès qu'il en a connaissance et au plus tard dans les dix jours suivant la publication de l'arrêté interministériel constatant l'état de catastrophe naturelle. » (Annexe I art. A125-1 e) du Code des assurances).

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés.

- Plan de Prévention des Risques (PPR) : inondations - information ou rappel

Dans le cadre du PPR nous souhaitons porter à votre connaissance ou vous rappeler le risque de débordement sur les routes de la commune longeant le Lens et le Salat.

En cas d'inondation, celles-ci peuvent se trouver temporairement fermées. Un des quartiers les plus exposé est celui de Bouque de Lens ainsi que l'habitation de l'Arroucaou mais nous attirons aussi l'attention des habitants empruntant les ponts de la Carraou, de la Route d'Escoulis et au niveau de l'Haraypey, dans le sens où ses derniers pourraient se trouver isolés si les routes et ponts deviennent impraticables.

A cet effet, nous souhaiterions, pour ceux qui ne l'ont encore fait, recueillir vos numéros de téléphone portable ou à défaut le numéro de téléphone fixe afin de pouvoir vous prévenir en cas de déclenchement d'une alerte.

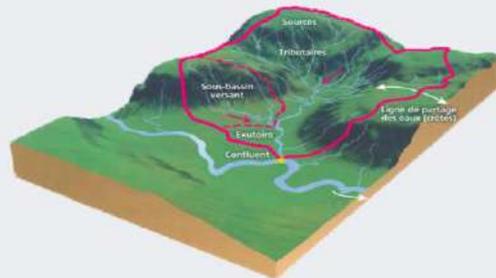
Cf. en pages suivantes un extrait de la fiche d'information du Syndicat Rivières Salat-Volp (avec le concours de la Région Occitanie). La plaquette intégrale peut vous être envoyée sur demande.

Le bassin versant du Salat

Extrait de la plaquette d'exposition réalisée par le Syndicat Rivières Salat-Volp et la Région Occitanie.

QU'EST-CE QU'UN BASSIN VERSANT ?

On parle de bassin versant pour désigner un territoire sur lequel toutes les gouttes de pluie qui tombent s'écoulent le long des pentes pour rejoindre un même lieu : l'exutoire. Cette zone est délimitée par la ligne de partage des eaux, une ligne imaginaire reliant tous les points les plus hauts du relief. Le bassin versant du Salat couvre 1 570 km² (soit 157 000 hectares).



AFFLUENT

Cours d'eau qui rejoint un autre cours d'eau plus important. Les principaux affluents du Salat sont l'Alet, le Garbet, l'Arac, le Lez et l'Arbas.

CONFLUENCE

Lieu où deux cours d'eau se rejoignent. Le Salat se jette dans la Garonne après un parcours de 74 km. Leur confluence se situe dans la commune de Roquefort-sur-Garonne.

SOURCE

La source est le point de départ du cours d'eau. Le lieu où l'eau sort de terre. Le Salat naît de 9 sources à 6 km en amont du hameau de Salau, à 949 m d'altitude, sur le flanc nord du Mont Rouch.



La prévention inondation : Organisés Face aux risques

SURVEILLANCE ET ALERTE



Météo-France surveille les phénomènes météorologiques. Si une situation dangereuse est prévue, le département est placé en **vigilance jaune, orange ou rouge** et les consignes de sécurité sont diffusées.

Les services VIGICRUES et VIGICRUES surveillent les niveaux des précipitations et les hauteurs d'eau dans les rivières.

En cas de situation dangereuse, le préfet est informé. C'est lui qui **donne l'alerte** et déclenche la chaîne d'organisation de la gestion de crise.



ORGANISATION DE LA GESTION DE CRISE



LES POMPIERS
secourent et évacuent les personnes en danger.



LE MAIRE
déclenche le PCS^{AA} et mobilise les équipes municipales pour :



L'ÉQUIPE ÉDUCATIVE
active le PPMS* et assure la sécurité des élèves.



COMMUNIQUER
Alerter la population et l'informer sur l'évolution de la situation et les consignes à suivre.



AGIR
Fermer les routes dangereuses et mettre en place des déviations.



HÉBERGER
Assurer l'accueil des habitants évacués dans un lieu sûr.

Agissez Vous aussi

AVANT L'INONDATION, SE PRÉPARER !

S'INFORMER SUR LE RISQUE

Pour en savoir plus sur les risques auxquels est soumis votre lieu de vie vous pouvez consulter :

- **L'IAL** (Information Acquéreur Locataire) document remis lors d'un achat immobilier ou d'une location.
- **Le PPRi** (Plan de prévention du risque inondation) document disponible sur le site internet de votre préfecture.
- **Le site internet GÉ@RISQUES** qui permet d'évaluer les risques existants près de chez vous.

PRÉPARER UN KIT D'URGENCE

Le kit d'urgence doit contenir le nécessaire vital et être toujours à portée de main.



Argent et copie des papiers importants (carte d'identité, assurances, etc.), appareil photo, trousse de premiers soins, lampe de poche, radio à piles et ses piles de rechange, sifflet, couverture de survie, couteau, eau, barres de céréales, double des clés de la voiture et de la maison, batterie externe pour téléphone portable, habits de rechange.

DÈS L'ALERTE,

ADOPTER LES BONS COMPORTEMENTS



Éviter tous les déplacements, à pied ou en voiture



Ne pas aller chercher les enfants à l'école



N'évacuer que si l'ordre est donné



Ne pas descendre dans les sous-sols



Monter, à pied, dans les étages



Ne téléphoner qu'en cas d'urgence



Se tenir informé sur radio France Bleu Occitanie, 91.8 FM



Couper eau, gaz et électricité

Pour mémo,

Sites internet à consulter à l'étape « surveillance » :

<https://meteofrance.com/>

<https://www.vigicrues.gouv.fr/>

APRÈS L'INONDATION, ÉVALUER LES DÉGÂTS

Une fois que l'eau s'est retirée, il est important d'attendre que le réseau électrique soit sécurisé avant de rétablir le courant. Pour l'eau, il faut s'assurer auprès de la mairie de sa commune qu'elle soit de nouveau potable avant de recommencer à la boire. Enfin, prenez en photo les dégâts causés par l'inondation afin de faire la déclaration à votre assurance.

- Le calendrier de l'Avent et la décoration du sapin de Noël

En renouvelant l'opération, cette année encore, les présents du **calendrier de l'Avent** offerts par la Municipalité ont fait des heureux !

Voici les impressions que nous avons pu recueillir :

« Les enfants ont toujours plaisir à recevoir une surprise. Dans leur préférence prédominent les loisirs créatifs et jeux de construction mais le goûter fromage remporte le plus franc succès. »

Parmi les cadeaux, nous avons fait bon usage des cartes de vœux, des divers blocs de papier notamment pour la fabrication des calendriers... »

« Les enfants sont toujours ravis d'avoir les cadeaux du calendrier de l'avent et nous avons utilisé une partie de ce matériel pour faire des cartes de vœux. Ils apprécient toujours autant les gouters. »

« Nous renouvelons nos remerciements à la Mairie pour l'invitation ainsi que le personnel de la Mairie et de APEAI pour les décors, l'ambiance et l'accueil. »



Joëlle remet le 1^{er} cadeau du calendrier de l'Avent aux enfants.

- Information Ecole - rythme scolaire :



Lors du conseil d'école du 9 janvier dernier, a été mise au vote la question du rythme scolaire.

Nous vous informons que le rythme de **4 jours et demi** a été retenu à la majorité (9 voix « pour » et 3 voix « contre »), et ce, pour une durée de 3 ans.

Enfance et Jeunesse, APEAI*

- Repas de Noël (décors et animation), confection d'objets de Noël

« En cette période de novembre / décembre, les enfants ont pu être sensibilisés au handicap avec différents jeux, ils ont aussi beaucoup donné pour la fabrication d'objets de Noël et monter un spectacle pour le marché de Noël qui a eu lieu à SALIES DU SALAT le 10 décembre 2022. Sans oublier le très bon repas de Noël partagé avec les enseignantes, à la fin duquel les enfants ont pu lâcher prise avec une boum ! »



Voici quelques photos de l'Alae :



* Association de Parents d'Elèves et d'Animations Intercommunales.

Qui sont ces enfants de Cassagne morts pour la France ?

Huitième édition, huitième nom figurant aux archives et dont l'acte de décès a été retranscrit à l'état civil de Cassagne :

Victor Marcellin CASSEDE

Il est de la classe de 1906
Matricule de recrutement 364
Bureau de recrutement de Saint-Gaudens (31)
Il est sergent dans le 24^e régiment d'infanterie coloniale (RIC).

Il est « rappelé à l'activité par décret de mobilisation générale du 1^{er} août 1914 » et il « arrive au corps le 3 août 1914 ». Il est affecté au 44^e RIC (constitué de soldats de réserve) créé en août 1914 et rattaché au 24^e RIC.

Il est « tué à l'ennemi » le 07/09/1914 à Heippes ou Saint André en Barrois dans la Meuse (communes limitrophes). Son acte de décès est parvenu à Cassagne le 28 septembre 1916. Il est déclaré Mort pour la France.

Il avait 28 ans 1 mois et 28 jours.



Etat civil et vie avant son départ pour l'armée

Il est né le 10/07/1886 à Cassagne.

Il est le fils unique d'Octavien Louis Justin Napoléon Joseph (géomètre puis limonadier, né à Gajan dans l'Ariège le 01/05/1860) et de Pauline Anaïs Montégut (ménagère, née à Cassagne le 28/08/1862, décédée le 19/02/1954), mariés le 09/04/1885 à Cassagne.

PARTIE À REMPLIR PAR LE CORPS.

Nom **CASSEDE**

Prénoms *Victor Marcellin*

Grade *Sergent*

Corps *24^e Régiment d'Infanterie Coloniale*

N° *26220* au Corps. — Cl. *1906*

Matricule. *364* au Recrutement *St Gaudens*

Mort pour la France le *7 Septembre 1914*

à *(Heippes) St André (Meuse)*

Genre de mort *tué à l'ennemi*

Né le *10 juillet 1886*

à *Cassagne* Département *H^{te} Garonne*

Arr['] municipal (p['] Paris et Lyon), }
à défaut rue et N°.

Jugement rendu le.....

par le Tribunal de.....

acte ou jugement transcrit le *28 septembre 1916*

à *Cassagne (Haute-Garonne)*

N° du registre d'état civil.....

534-708-1921. [26434.]

Cette partie n'est pas à remplir par le Corps.

Cassède

Nom :

Prénoms : *Victor Marcellin* Surnoms :

ÉTAT CIVIL.

Né le *10 juillet 1886* à *Cassagne* canton.....

département d *la H^{te} Garonne* résidant.....

à *Cassagne* canton de *Salies* département.....

de la *H^{te} Garonne* profession de *limonadier*

fils de *Octavien Louis Justin Napoléon Joseph* et de *Montégut Pauline Anaïs* domiciliés.....

à *Cassagne* canton de *Salies* département de la *H^{te} G^{ne}*



Il est le petit-fils de Quintin Montégut (limonadier) et de Marcelline Clédé.

Il habitait dans le Village, quartier de Rio. Entre 1906 et 1911 il est devenu limonadier, comme son père et son grand-père maternel. En 1911, il habitait avec ses parents, son grand-père, et un pensionnaire (exerçant la profession de mineur).

En 1921, ses parents se retrouvent seuls dans leur foyer à Cassagne. En 1926, il ne reste plus que sa mère.

MCS Cyclotourisme

Dimanche 11 décembre dernier les cyclotouristes du MCS se sont réunis pour leur Assemblée Générale annuelle, dans les locaux de la Mairie de MAZERES.

C'est pour eux l'occasion de se retrouver dans une ambiance de travail, certes, mais aussi de convivialité, et tous apprécient ces instants car ils étaient tous présents.

La convivialité, et la solidarité surtout aussi, sont les maîtres-mots de leurs Randonnées.

Ces Randonnées s'effectuent principalement au départ de MAZERES (parking de la Salle du 1er Mai), le dimanche après-midi en hiver et le dimanche matin quand la météo devient plus agréable. Quelques sorties sont parfois proposées le mercredi. Elles s'effectuent également chez les clubs voisins et amis tels AURIGNAC, SAINT-GAUDENS ou GOURDAN-POLIGNAN, et aussi VALENTINE. Elles s'effectuent encore lors d'organisations à label national, donc dans des départements plus éloignés, et pour plusieurs jours, tels le Vaucluse, le Gard ou les Bouches-du-Rhône, théâtres des journées de Pâques-en-Provence, ou partout ailleurs en France pour la Semaine Fédérale Internationale (la Manche en 2021, les Côtes d'Armor en 2022, la Meurthe-et-Moselle en 2023, etc...)

Pour les sorties dominicales, le Bureau propose des parcours de longueur et de difficulté variables, d'une soixantaine de kilomètres en moyenne. Ces parcours peuvent toujours s'aménager vers des profils plus sportifs ou, surtout, en direction des débutants ou des familles pour qui des distances de 15 à 20 kilomètres peuvent tout à fait s'envisager, relativement plats, ceci étant maintenant facilité en utilisant la superbe piste cyclable en site propre reliant LE FOURC à SAINT-LIZIER (09).

Les finances sont toujours « dans le vert » et, aux dires des membres du Club, bien gérées par leurs dirigeants.

Au cours de cette réunion, le Bureau n'a pas manqué de remercier la municipalité et ses salariés pour l'accueil et les échanges qui lui sont réservés à chacune de leurs sollicitations tout au long de l'année.

La réunion s'est conclue sur les perspectives d'un calendrier de sorties plus agréables avec une météo moins caniculaire que celle de 2022, et les cyclos y invitent et y attendent nombreuses et nombreux les Cassagnardes et Cassagnards.

Dans l'immédiat, les cyclos du MCS présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2023 à toutes les habitantes et à tous les habitants du village.

MCS Montagne

Le M.C.S Montagne a tenu son Assemblée Générale le dimanche 16 octobre 2022 en la Salle des Fêtes de CASSAGNE. La réunion a été clôturée par un apéritif dînatoire qui a eu lieu à la Ferme des Bessous. La Maîtresse des lieux, Marie, a conduit une visite des installations appréciée des montagnards présents. Merci à elle d'avoir pris sur son temps libre pour nous recevoir avec faste un dimanche.

Le Conseil d'Administration élu a nommé dans les jours suivants le Bureau qui va piloter le club pour la saison 2022-2023, celui-ci est le suivant :

Président : Yves CAZES

Vice-Président : Jean-Michel CAZABET

Secrétaire : Anick SANHES

Secrétaire-Adjointe : Christiane SAINT-BLANCAT

Trésorier : Christian ARAUZ

Trésorière-Adjointe : Nadine SIRGUE

Voici le programme de ce premier trimestre civil de l'année :

- Samedi 28 et dimanche 29 janvier : week-end raquettes au Refuge du Clôt
- Samedi 11 février : sortie raquettes (lieu décidé en fonction de l'enneigement)
- Mercredi 15 février : sortie raquettes (lieu décidé en fonction de l'enneigement)
- Dimanche 26 février : sortie raquettes (lieu décidé en fonction de l'enneigement)
- Samedi 11 mars : sortie raquettes (lieu décidé en fonction de l'enneigement)
- Mercredi 15 mars : sortie raquettes (lieu décidé en fonction de l'enneigement)
- Dimanche 26 mars : sortie raquettes (lieu décidé en fonction de l'enneigement)

L'année 2023 sera fêtée le trentième Anniversaire de l'Association, un week-end est prévu au mois de mai à cet effet. Une randonnée de masse dans les environs sera organisée de même qu'une soirée « conférence » avec divers intervenants du milieu montagnard. Des précisions vous seront apportées dans les mois qui viennent quant au déroulement de ce week-end.

Le M.C.S. Montagne souhaite à tous les Cassagnards une excellente année 2023 et espère vous retrouver à l'occasion de son trentième anniversaire.



MCS Pétanque

La saison 2023 du MCS Pétanque se prépare. Pour quelques septuagénaires en majorité de CASSAGNE, il n'y a pas de temps mort, quand la météo le permet, ils se retrouvent sur les terrains aménagés, au Pré Commun, les mardis et vendredis matin à 9h., par contre quand il pleut ou s'il fait un peu « frisquet », c'est le Boulodrome de MAZERES/SALAT, qui les accueille pour s'entraîner. Si la saison officielle débute le 4 février, avec ensuite, des concours programmés tous les week-ends, auxquels certains participent, le plus grand nombre se retrouve sur ceux réservés aux vétérans. Cette année, un rendez-vous plus particulier a été pris, pour quelques-uns d'entre eux. En effet deux triplettes et leurs accompagnants se rendront du 8 au 12 mai à SANTA-SUSANNA en Espagne, pour un concours organisé pour les vétérans, au cours duquel, ils comptent bien tirer leur épingle du jeu.

Photo ci-dessous, les vétérans motivés pour se rendre à SANTA-SUSANNA.



MCS Rugby

L'année 2022 pour le MCS Rugby restera dans les annales, avec un titre de Champion de France Réserves Honneur, largement développé dans le bulletin municipal n° 76 de septembre. Depuis, la saison 2022/2023 a redémarré, avec des résultats intéressants pour la **formation « A »**, qui après dix matchs joués, avant la trêve (la rencontre face à SAINT-LYS ayant été reportée au 26 février) compte sept victoires, dont deux à l'extérieur, un nul à VERFEIL et deux défaites à TREBES et MONTREDON, auxquels il faut ajouter trois points bonus, (deux offensifs et un défensif), ce qui lui permet d'occuper la troisième marche du podium, mais avec un match en moins. Plus que huit rencontres à jouer dans la poule qualificative, qui rendra son verdict le 12 mars. Avant cette date fatidique, les « rouge et noir » auront l'avantage d'accueillir les équipes de TREBES, MONTREDON et VERFEIL, qui luttent également pour des places d'honneur. En restant maître sur ses terres et en grappillant quelques points à l'extérieur, le MCS peut espérer se positionner dans le haut du tableau, ce qui lui permettrait d'aborder les phases finales sereinement.

Pour la **formation « B »** les choses sont plus compliquées. Après avoir surfé sur le haut de la vague, cinq victoires consécutives, l'équipe a perdu pied et n'arrive plus à s'imposer. Actuellement cinquième de poule à quelques longueurs des quatre qualifiables, on souhaite en ce début d'année 2023 un sursaut d'orgueil de ce groupe, qui peut et cela est possible, se retrouver dans le bon wagon à la mi-mars.

Pour les **Cadets des Portes du Comminges**, en regroupement avec l'UCF, l'équipe se comporte de fort belle manière et occupe à la trêve la place de dauphin derrière FOIX, qui n'est pas très loin. L'encadrement de cette formation est confiant, la fin de saison pourrait réserver de belles surprises.

Enfin, **l'École de Rugby**, vivier du club, est des plus florissantes, avec plus de cent trente gamins licenciés cette saison, l'avenir du MCS semble sur de bons rails.

Photo à droite, la formation "A" se lance résolument à l'attaque.

Photo ci-dessous, les Cadets réalisent un bon début de saison.



LA BONNE FIN D'ANNEE DU BCMT

Le BOUSSENS CASSAGNE MAZERES Tennis peut être fier de ses différentes équipes.

En championnat Régional Senior Plus Gan, l'équipe 1 (+ 35 ans Hommes) termine seconde de poule, l'équipe 2 (+35 ans Hommes) finit troisième de poule et l'équipe des +55 ans Hommes finit 5ème de poule. Félicitations à Marc FAGGIONATO, Fabrice PALAZZI, François BAROUSSE, Ludovic PONSOLLE, Arnaud SIGNOL, Régis BOUCHET, Ludovic CAZELLES, Romain CLARENCE, Jeremy DAMIAN, Jean-Marie NGUYEN, Emmanuel ORTEGA pour les +35 ans et à Philippe PEYRIGUER, Antoine LIVOTI, Michel TAUZY, Olivier COURTOUX et Patrick HIRSCHY pour les + 55 ans.

En Coupe Bonnefont, l'équipe 1 (respectivement 2) gagne la compétition en division 2 (respectivement en division 3) après avoir fini 1ère de leur poule. Quant à l'équipe 3 (Hommes), elle termine 5ème. Félicitations à Flavien BARDI, Louis GREIL, Régis BOUCHET, Malo VELASQUEZ, Mati LEGRIX et Jeremy DAMIAN pour l'équipe 1, à Yannick PUJOL, Ludovic CAZELLES, Jérémy DAMIAN, Damien MORSTYN, Maxime CELLIER et Jean-Marie NGUYEN pour l'équipe 2 et à Mati LEGRIX, Alexandre REY, Mathéo SAUNE, Hugo CHOURRE et Beryl FLAMMIN pour l'équipe 3.

En coupe Junior, une équipe 15/16 ans Garçons finit invaincue de sa poule et jouera les phases finale et l'équipe 15/16 ans Filles finit troisième dans une poule très relevée. Kentin REY, Gabriel BAROUSSE, Tonin MIGLIORERO et Titouan MOREAU pour les 15/16 Garçons, Mélanie MIGNONAT et Manon RIBET pour les 15/16 Filles ont porté haut les couleurs du BCMT.

Les prochaines échéances en équipe sont : une équipe Hommes sera engagée en Challenge Laffont de décembre à janvier, des équipes Jeunes seront en Trophée Tribu Caisse d'Epargne et Trophée de la Garonne de décembre à mars, et deux équipes Hommes participeront au challenge du Comminges. Courant mars, trois équipes Hommes défendront les couleurs du BCMT lors du championnat Régional Caisse d'Epargne.

Quelques dates importantes de la saison : un tournoi de Padel au printemps, le loto du BCM le 5 mars 2023, le tournoi Adultes du 22 avril au 6 mai 2023 et le tournoi Jeunes Magic Circuit du 19 au 26 août 2023 avec rassemblement du 19 au 20 août 2023. Retrouvez l'actualité du club sur la page Facebook « Boussens Cassagne Mazères Tennis », sur Instagram « bcmtennis0394 » et sur twitter « BCM TENNIS » ainsi que sur le site internet <http://www.club.fft.fr/bcm-tennis>.



Pourquoi faut-il acheter une carte de pêche pour pouvoir pêcher ? À quoi donne-t-elle droit ? À quoi sert l'argent récolté ?

Le Code de l'Environnement participe à la réglementation de la pêche.

L' article L436-1 indique que toute personne qui se livre à l'exercice de la pêche doit :

- Justifier de sa qualité de membre d'une association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique (AAPPMA), d'une association agréée de pêcheurs amateurs aux engins et aux filets sur les eaux du domaine public ou d'une association agréée de pêcheurs professionnels,
- Avoir versé sa cotisation statutaire,
- S'être acquittée de la redevance visée à l'article L213-10-12 (la cotisation « pêche et milieux aquatiques » ou « RMA - Redevance Milieux Aquatiques »)
« La Fédération nationale de la pêche et de la protection du milieu aquatique gère le site internet (<https://www.cartedepêche.fr>) consacré à l'adhésion des pêcheurs aux associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique... »

Le Bureau d'Information Touristique - Boulevard Jean Jaurès à Salies-du-Salat permet d'acheter une carte de pêche et d'adhérer à l'AAPPMA du Bas Salat. Les cartes de pêche proposées répondent à des critères différents (âge, zone de validité, durée de validité, nombre de cannes à pêche autorisé, accès aux parcours financés grâce aux groupements réciprocaires).

Les recettes perçues pour la vente des différentes cartes de pêche sont redistribuées, selon le tableau qui suit, entre :

- Les Agences de l'eau, dont l'Agence de l'eau Adour-Garonne pour la Haute-Garonne, pour la cotisation « pêche et milieux aquatiques » ou Redevance Milieux Aquatiques (RMA),
- La Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF) pour la Cotisation Pêche et Milieu Aquatique (CPMA),
- Les groupements réciprocaires dont le Club Halieutique Interdépartemental (CHI) pour la Haute-Garonne,
- La Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (FDAAPPMA) de Haute-Garonne,
- Les Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA).

Tarifs 2023 / Carte	RPMA	CPMA	CHI	FD AAPPMA 31	AAPPMA	TOTAL	Tarifs 2023 / Carte	RPMA	CPMA	CHI	FD AAPPMA 31	AAPPMA	TOTAL
Annuelle Interfédérale personne majeure	8,80€	28,40€	25,00€	35,30€	7,50€	105,00€	Annuelle personne mineure	0,00€	3,20€	Offert	14,80€	4,00€	22,00€
							Annuelle découverte Moins de 12 ans	0,00€	1,00€	Offert	3,00€	3,00€	7,00€
Annuelle personne majeure	8,80€	28,40€		35,30€	7,50€	80,00€	Hebdomadaire	3,80€	9,70€	Offert	17,00€	3,50€	34,00€
Annuelle découverte femme	8,80€	6,40€	Offert	13,80€	7,00€	36,00€	Journalière	1,00€	3,40€	Offert	7,90€	3,70€	16,00€

En prenant votre carte de pêche vous devenez adhérent d'une association agréée AAPPMA au sein de laquelle vous pouvez vous investir en tant que bénévole, et contribuez :

- À la création et au maintien de plus d'un millier d'emplois de personnels qui œuvrent quotidiennement à la protection des milieux aquatiques et au développement de la pêche de loisir,
- Au paiement des baux de pêche aux propriétaires des canaux, cours d'eau et plan d'eau (
- Au soutien des populations de poissons (fonctionnement des piscicultures fédérales, achat de poissons aux piscicultures privées, alevinage des lacs de montagne, sauvegarde des poissons migrateurs),
- À la création et à l'entretien d'aménagements pour la pêche de loisir (pontons handipêche, rampes de mise à l'eau, panneaux d'informations, etc...),
- Au financement de travaux d'amélioration des milieux aquatiques,
- À l'enrichissement de bases de données sur les suivis piscicoles réalisés par les salariés des fédérations départementales (pêches de comptage, suivi de frayères, etc...),
- À l'élaboration des Plans Départementaux de Protection du milieu aquatique et de Gestion des ressources piscicoles (PDPG), documents de référence pour la gestion de l'eau (Schéma Directeur d'Aménagement et des Gestion des Eaux - SDAGE, Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux - SAGE),
- À la gestion de l'eau, c'est-à-dire à son partage entre agriculture, industries dont hydroélectricité, eau potable au robinet, eau dans les cours d'eau et plans d'eau et à la surveillance de sa qualité, au travers des SDAGE, SAGE, Comité National de l'eau - CNE, Commission locale de l'eau - CLE, Comité Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques - CODERST, etc... où siègent élus et/ou salariés des fédérations départementales de pêche et de la FNPF.

Electricité Générale

AMOUROUX Daniel

Tél. 05.61.97.46.46

& 06.01.91.50.98

Email : court.jus.31@gmail.com

Electricité Générale

RESPAUD Christophe

Tél. 06.16.84.30.04

Email : rc.elec31@gmail.com

Plomberie

ANGLADE Bernard

Tél. 05.61.97.57.58

Plomberie

ROUGÉ Alexy

Tél. 06.33.81.60.09

Garage automobile

MARTI Pascal

Tél. 05.61.97.44.19

Maçonnerie

SUTRA Rémi

Tél. 06.62.03.86.47

Rénov Toit 31

Charpente (et traitement),

couverture et zinguerie

Tél. : 06.15.30.24.68

Email : renovtoit31@outlook.fr

Terrassement-Enrochements-petits réseaux

VERNIER T.P.

Tél. 06.12.43.16.46

Industrie

3 M Purification

Tél. 05.61.97.44.06

Exploitation Agricole ovine et fromagerie

LES BESSOUS

(G.A.E.C.)

Magasin de producteurs

www.lesbessous.fr

Tél. 06.25.87.64.19

Email : sarl@lesbessous.fr

Peinture

HERNANDEZ Jean-Michel

Tél. 05.61.97.44.77

Peinture

MARSOLAN Christophe

Tél. 06.42.09.70.66

Peinture

MARSOLAN Raphaël

Tél. 07.70.24.10.10

Entretien et création d'espaces verts

MONNEREAU Stéphane

Tél. 06.83.59.03.20

Ostal Cassinia

Maison de vacances

Tél. : 06.10.28.29.46

Email : info@ostal-cassinia.com

Réflexologie Plantaire

LONGUEVILLE Christine

Tél. 06.61.64.14.97

Entreprise façades

RAJA Vincent

Tél. 06.26.33.06.35

Aménagements Intérieur/ Extérieur

Origin'Bois du sol au toit

(Charpente-Couverture-Zinguerie)

Tél. 06.27.91.77.90

Animation Chant

PIOVAN Cécile

Mezzo Soprano Chanteuse lyrique

Tél. 06.62.96.35.59

Email : piovan_ccecile@hotmail.fr

Psychologue

DUCROS Delphine

Tél. : 06.24.10.27.74

AXA Epargne et Protection

NOGIER Larissa

Tél. 06.47.40.26.02

Email : larissa.nogier@axa.fr

Pradet Services

Petits travaux de jardinage, travaux

de petit bricolage...

PONSOLLE Joël

Tél. 06.59.05.33.52

Email : pradet31@gmail.com

Si vous souhaitez vous faire connaître, merci de nous en informer en transmettant un mail à l'adresse cassagne.mairie@orange.fr



*Nous vous
renouvelons
tous nos vœux
de bonheur,
paix, amour et
réussite pour
2023 !*

